



**MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR  
LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

**AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT  
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT  
TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE  
PAR WASTE MANAGEMENT INC.**

Préparé par:

---

**VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

---

139, boul. Ste-Anne  
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec)  
J0N 1H0

12 décembre 2008

## TABLE DES MATIÈRES

---

1.0	PRÉAMBULE .....	1
2.0	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ACTIONS ENVIRONNEMENTALES. ....	2
3.0	CONTEXTE DU PROJET.....	3
4.0	LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE. ....	4
5.0	LES ODEURS. ....	6
6.0	LES GOÉLANDS.....	7
7.0	CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET CONCLUSION. ....	8

## 1.0 PRÉAMBULE

---

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est une municipalité de plus de 14 000 habitants dont le territoire est limitrophe au sud de celui de Sainte-Sophie. La population urbaine de la municipalité, soit environ 12 000 personnes, est desservie par un réseau d'aqueduc municipal qui s'approvisionne à partir de nappes souterraines. Les citoyens de la zone rurale, pour leur part, s'approvisionnent à partir de puits privés qui peuvent être de surface ou creusés à même le roc. Finalement, on retrouve sur notre territoire un important complexe pénitentiaire dont le puits dessert près de 2 000 personnes.

Afin de bien définir la situation géographique de Sainte-Anne-des-Plaines par rapport au lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, il y a lieu de préciser que le territoire de la ville est limitrophe à la partie sud-est de la propriété de Waste Management.

Le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a notamment pour mandat de veiller aux intérêts de sa population et plus spécifiquement de protéger et de préserver la qualité de vie de ses citoyens et de ses citoyennes. Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, la municipalité est très active, comme vous pourrez le constater à la lecture du présent document.

Le présent mémoire trace un bilan de l'évolution des problématiques causées par le site envers la population de Sainte-Anne-des-Plaines, tout en émettant certaines recommandations quant au projet d'agrandissement faisant l'objet de la présente audition.

## **2.0 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ACTIONS ENVIRONNEMENTALES**

---

Au cours des dernières années, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a pris plusieurs mesures visant la mise en valeur des matières résiduelles. En 2007, les quantités de matières recyclables se sont élevées à 1 172 tonnes avec la distribution en cours d'année de bacs de 360 litres à chaque résidence. En 2008, ce tonnage devrait approcher les 1 500 tonnes. Du même coup, la quantité de matières résiduelles éliminées a diminué de plus de 500 tonnes en 2007 par rapport à l'année précédente pour se situer à 4 680 tonnes. Le taux de récupération global de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se situait à 32 % en 2007. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour atteindre l'objectif de 60% fixé par la politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est pourquoi plusieurs actions environnementales sont mise en place par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

- \* Collecte et compostage des résidus verts (527 t.m.);
- \* Gestion d'un site de compostage par le biais d'un organisme sans but lucratif;
- \* Promotion de l'herbirecyclage;
- \* Récupération des arbres de Noël;
- \* Collecte des R.D.D. (11.6 t.m.);
- \* Collecte des peintures (5 385 kg);
- \* Récupération des pneus (26 890 kg);
- \* Collecte des électroménagers (445 unités);
- \* Collecte de ferrailles (20 t.m.);
- \* Collecte de matériaux recyclables (bois, matériaux secs et de construction) (930 t.m.);

Ces actions sont complétées par d'autres gestes visant à assurer une meilleure qualité de vie dont l'adoption d'un règlement visant le contrôle strict des pesticides et l'application rigoureuse du règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

### 3.0 CONTEXTE DU PROJET

---

Le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est en opération depuis 1964, exploité à cette époque par Services sanitaires Robert Richer. Le 1<sup>er</sup> novembre 1997, Waste Management a procédé à l'acquisition du site faisant l'objet des présentes audiences publiques.

Dès lors, le tonnage annuel, qui n'avait jamais dépassé la quantité de 500 000 tonnes, s'est mis à augmenter rapidement pour atteindre plus d'un million de tonnes en 2001. Cette augmentation rapide des quantités de déchets enfouis à cet endroit est en grande partie causée par l'absence de sites sur le territoire des villes de Montréal et Laval. En effet, plus de 56% des déchets enfouis à Sainte-Sophie proviennent de ces deux municipalités.

L'enfouissement d'une telle quantité de déchets à la limite de notre territoire et à proximité de nos sources d'approvisionnement en eau potable implique la mise en place de moyens de contrôles très sévères. Au cours des dernières années, nous avons travaillé en collaboration avec Waste Management pour mettre en place diverses mesures à cet effet. Ces mesures doivent être maintenues et appliquées au projet d'agrandissement.

## 4.0 LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE

---

Au printemps de l'année 2002, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a confié à la firme TechnoRem le mandat de réaliser une étude hydrogéologique. Cette étude visait à délimiter les aires d'alimentation et de protection de nos puits servant à l'alimentation en eau potable de nos citoyens. On peut tirer deux conclusions de cette étude, dont copie a déjà été déposée lors des audiences de 2003 :

- ❖ En raison d'une bonne épaisseur d'argile, nos puits sont peu vulnérables à la pollution à l'intérieur des périmètres de protection.
- ❖ Toutefois, l'aire d'alimentation de nos puits s'étend bien au-delà de la limite nord de la municipalité, soit jusqu'au pied des Laurentides. L'eau y circule selon un axe du nord au sud, en direction de Sainte-Anne-des-Plaines. Le site de Waste Management se situe au-dessus de cette «voie de circulation».

Au cours de audiences de 2003 concernant l'agrandissement précédent du site, nous avons exprimé notre inquiétude quant à un possible apport d'eau de lixiviation dans l'eau souterraine. Pour expliquer cette situation, deux hypothèses reliées à l'ancien site ont été envisagées, à savoir la présence de buttes de roc associées à un amincissement de la couche d'argile ou la présence d'un ancien puits mal démantelé. La mise en place, par Waste Management, d'une barrière hydraulique au sud du lieu d'enfouissement a permis de confiner l'enclave d'eau souterraine affectée près des limites de la propriété de Waste Management. La mise en place de puits de surveillance localisés en accord avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, en aval hydraulique du lieu d'enfouissement, a également permis d'assurer un suivi quant à l'évolution de la situation dans le temps, laquelle s'avère favorable.

En ce qui a trait au projet faisant l'objet de la présente audition, la sécurisation de nos sources d'approvisionnement en eau potable demeure notre principale préoccupation. Cette préoccupation a par ailleurs fait l'objet d'une disposition particulière dans le décret 1068-204 du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, une garantie financière d'un million de dollars ayant été demandée à Waste Management pour assurer l'approvisionnement en eau potable des citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines.

Nous requérons donc les conditions suivantes :

**Condition 1** Que Waste Management procède à l'installation de puits d'observation dans le roc sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines au sud de l'agrandissement prévu. Le nombre et le site des puits devront faire l'objet d'une entente avec la municipalité en tenant compte des caractéristiques intrinsèques à une formation rocheuse : hétérogénéité, zones de fissurations complexes, zones de fracturation, etc.

**Condition 2** Adaptation du programme de suivi environnemental décrit à l'intérieur du plan de sécurisation environnemental de Waste Management en y greffant les nouveaux puits d'observation mentionnés à la condition n° 1.

**Condition 3** Ajout d'une garantie financière supplémentaire ayant pour but de couvrir les frais afférents à l'approvisionnement en eau potable de l'institution pénitentiaire et de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines selon des termes et conditions similaires à celles édictées au décret 1608-2004 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Parcs concernant le projet d'agrandissement précédent.

## 5.0 LES ODEURS

---

La zone urbaine de Sainte-Anne-des-Plaines est à moins de cinq (5) kilomètres à vol d'oiseau du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. De plus, on retrouve sur notre territoire, à moins de trois (3) kilomètres du site, une centaine de résidences des secteurs du Trait-Carré, de la montée Morel et du domaine des Cyprès. La dispersion des odeurs sur notre territoire est probablement reliée aux travaux occasionnels d'installation ou d'entretien des conduites de captage de biogaz. Ces odeurs sont particulièrement perceptibles l'hiver en raison des vents dominants du nord.

Nous avons constaté, depuis 2005, une baisse relativement importante du nombre de plaintes qui se situent maintenant à moins d'une dizaine par année. Il est évident que plus le site sera étendu, plus de biogaz seront produits et plus de risques seront encourus que des odeurs en émanent. Nous croyons qu'une zone tampon boisée relativement importante doit être conservée afin de servir d'écran, ce qui nous amène à la recommandation suivante :

**Condition 4**            Maintien d'une zone boisée de cinquante (50) mètres de large, au sud du site, devant servir d'écran. Cette zone tampon devra être conservée entièrement boisée et exempt de tout aménagement, chemin d'accès, etc.



## 6.0 LES GOÉLANDS

---

Même si leur nombre autour du site semble en régression, la présence des goélands n'en demeure pas moins un problème important pour les producteurs agricoles du Trait-Carré.

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est membre du Comité régional de coordination sur la gestion des goélands qui a confié à Chamard et Associés le mandat de réaliser une étude de comportement des goélands à bec cerclé. D'ores et déjà, nous savons que ces animaux transportent des objets insolites dans les champs cultivés pouvant ainsi affecter la qualité des récoltes. De plus, les déjections des goélands sont susceptibles de transmettre certaines maladies aux troupeaux des producteurs limitrophes et de souiller les récoltes. Il peut donc en résulter un impact économique pour les producteurs agricoles qui n'ont pas à assumer les inconvénients provenant des activités de Waste Management à proximité de leurs terres.

Dans un premier temps, nous croyons que les mesures de contrôle de la population des goélands autorisés par le Service canadien de la Faune doivent être rendues permanentes. De plus, nous demandons la mise en place des mesures suivantes :

**Condition 5**            Mettre en place des méthodes de contrôle des goélands afin de protéger les activités des producteurs agricoles de Sainte-Anne-des-Plaines : effarouchement auditif, répulsif visuel, etc. À défaut, mettre en place un programme de compensation financière pour les producteurs agricoles concernés par ce problème.

## 7.0 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET CONCLUSION

---

Il serait illusoire de penser que les lieux d'enfouissements, comme celui de Sainte-Sophie, vont disparaître du paysage dans un avenir prochain, et ce, malgré tous nos efforts et malgré l'adoption de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Tel que mentionné dans ce mémoire, notre préoccupation principale est de protéger la qualité de nos eaux souterraines. La mise en place du plan de sécurisation environnementale par Waste Management en 2003 a permis la mise en place de mesures dont l'efficacité a été démontrée. Toutefois, si les autorités gouvernementales arrivaient à la conclusion que la présente demande d'agrandissement doit être autorisée en tout ou en partie, il est impératif que cette autorisation soit assortie d'un programme de suivi environnemental adéquat. L'enjeu est trop important pour les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines. Nous sommes prêts à maintenir notre collaboration par le biais du Comité sur l'eau potable et du Comité de vigilance.

Finalement, il ne faut pas négliger la qualité de vie de nos citoyens. Nous avons à cet effet émis certaines demandes concernant les odeurs et la présence de goélands qui nous apparaissent à la fois modérées et justifiées.

Nous espérons que l'éventuel décret gouvernemental tiendra compte des demandes légitimes des citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines.